



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité



Lycée des
Andaines
La Ferté-Macé

NOM : Prénom :

DOSSIER

2024 - 2025

d'INSCRIPTION

de REINSCRIPTION

Enseignement général

SECONDE PREMIERE TERMINALE

Enseignement Technologique

PREMIERE TERMINALE

Dates de Rentrée		
Secondes Autres <i>Rentrée Internat (réinscription)</i>	Lundi 02 septembre 2024 Mardi 03 septembre 2024 Lundi 02 septembre 2024	à 08 h 00 à 08 h 00 à 17 h 00
Calendrier d'inscription : Uniquement sur rendez-vous auprès des CPE, selon les dates suivantes impérativement accompagnés des pièces demandées – 02 33 14 00 50		
	Dates d'inscriptions	Horaires
Enseignement Général Enseignement Technologique	Jeudi 27 et Vendredi 28 juin 2024 Samedi 29 juin 2024 Lundi 02 et Mardi 03 juillet 2024	08 h 30 / 17 h 00 en continu 08 h 30 / 12 h 30 08 h 00 / 17 h 00 en continu

ELEVE : NOM :

Prénom (s) :

Adresse :

CP : Ville : Portable :

Email :@.....

Né(e) le : / / À : Dept :

Nationalité : Française Union Européenne Hors Union Européenne

Numéro de sécurité sociale de l'élève avec Clé :

Domiciliation : Parents Père Mère Seul(e) Foyer Autre :

RENTREE : 2024 / 2025

2 ^{NDE}	2 ^{NDE} EURO	1 ^{ERE}	1 ^{ERE} EURO	TERMINALE	TERMINALE EURO
LV1 :	ANGLAIS	LV2 :	ALLEMAND	ESPAGNOL	BOURSIER
Classe redoublée OUI laquelle ?.....				PAI	PAP PPS AUTRES
REGIME :	EXTERNE	DP 4	DP 5	INTERNE	TRANSPORT SCOLAIRE : OUI NON

2 ^{nde}	Enseignements Généraux (facultatif) <u>un parmi</u>	E.P.S.	LATIN
	Enseignements technologiques (facultatif) <u>un parmi</u>	Management et Gestion	Ecosystèmes Locaux et Développement Durable

Première Générale	ENSEIGNEMENTS de SPECIALITE (obligatoire) Indiquez les TROIS enseignements de spécialité choisis	Mathématiques	S.V.T.
		Physique-Chimie	S.E.S.
		Histoire Géographie Géopolitique et Sciences Politiques	
		Humanité Littérature Philosophie	
		Langues Littérature Cultures Etrangères ANGLAIS	
	OPTIONS (facultatives) <u>un parmi</u>	E P S	Atelier Sciences Po
		LATIN	

Première Technologique	STMG (<i>Sciences et Technologies du Management et de la Gestion</i>)		
	OPTION (Facultative)	E.P.S.	
		<u>Pas de spécialités en classe de Première</u>	

Terminale Générale	ENSEIGNEMENTS de SPECIALITE (obligatoire) Indiquez les DEUX enseignements de spécialité choisis	Mathématiques Physique-Chimie H istoire G éographie G éopolitique et S ciences P olitiques H umanité L ittérature P hilosophie L angues L ittérature C ultures E trangères A NGLAIS
	OPTIONS (facultatives)	Mathématiques expertes Mathématiques complémentaires LATIN Grands Enjeux du Monde Contemporain
Terminale Technologique	<input type="checkbox"/> STMG (<i>Sciences et Technologies du Management et de la Gestion</i>)	
	ENSEIGNEMENTS de SPECIALITE OPTION (facultative)	Mercatique Gestion et Finance E.P.S. (si suivie en 1 ^{ère})

SITUATION SCOLAIRE PRECEDENTE		
Année	Classe	Établissement (<i>Nom + Adresse</i>)
2023 - 2024
2022 - 2023

A destination du Secrétariat de direction :

Certificat de fin de scolarité délivré par l'établissement d'origine (**obligatoire**)

Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (**obligatoire**)

Photocopie de l'extrait d'acte de jugement en cas de séparation (divorce) des parents (**obligatoire**)

A destination de l'Intendance :

Fiche n° 1 « Intendance » (**à compléter**)

R.I.B ou R.I.P avec le nom de l'élève au dos (**obligatoire**)

Photocopie de la notification d'attribution de bourse (*pour les élèves boursiers*)

Photocopie intégrale du livret de famille (**obligatoire**)

Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus de 2023 (en vue d'examiner vos droits)

Mandat de prélèvement SEPA

A destination de la Vie scolaire :

Fiche n°2 « Sortie pédagogique et droit à l'image » (**à compléter**)

. Fiche N° 4 "Internat" pour les internes.

Adhésion éventuelle à l'Association sportive de l'Etablissement

Adhésion éventuelle à la Maison Des Lycéens

Adhésion éventuelle à l'A.R.B.S. (pack livres).

A destination de l'Infirmierie :

Fiche n°3 « Infirmierie » (**à compléter**)

Photocopie des vaccins du carnet de santé.

Photocopie de l'attestation de Sécurité sociale ou de CMU des responsables légaux et de l'élève (+ de 16 ans) également attestation de Mutuelle.



LYCEE DES ANDAINES

3, place du Général de Gaulle – 61600 LA FERTE MACE

Téléphone : 02.33.14.00.50 / Courriel : ce.0610018n@ac-normandie.fr

Site : www.lyceedesandaines.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire 2024 / 2025

NIVEAU

ème

Formation :

Les champs suivis d'un astérisque (*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille * : Sexe : F M
 Nom d'usage * : Né(e) le * : .. / .. / ..
 Prénom 1 * : Prénom 2 : Prénom 3 :
 Commune de naissance : Département de naissance * :
 Pays de naissance : Nationalité : TEL :

Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse

Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA

Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.
 Nom de famille :
 Nom d'usage : Prénom :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Pays : @ Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :
 📞 domicile : 📞 travail :
 📞 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

Le *représentant légal* détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité :

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.
 Nom de famille :
 Nom d'usage : Prénom :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Pays : @ Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves :
 📞 domicile : 📞 travail :
 📞 mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

PERSONNE AYANT LA CHARGE EFFECTIVE DE L'ÉLÈVE *A contacter en priorité : Lien avec l'élève * : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

 domicile :  travail : mobile : J'accepte de recevoir des SMS :


La *personne en charge* lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

COORDONNEES DE L'ÉLÈVE L'élève habite chez * : Possède sa propre adresse * :

Code postal : Commune :

Pays : @ Courriel :

 domicile :  travail : mobile :

L'élève habite chez : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.

L'élève possède sa propre adresse : dans ce cas uniquement, remplir les champs *adresse*, *code postal*, *commune* et *pays*.

AUTRE PERSONNE A CONTACTERLien avec l'élève * : Civilité : Mme M.

Nom de famille :

Nom d'usage : Prénom :

 domicile :  travail : mobile : J'accepte de recevoir des SMS :

Le *lien avec l'élève* est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : ____ / ____ /

Signature :

IDENTITE de l'ELEVE

NOM :		PRENOM :	
NE (E) le :		A (ville/Dept) :	
Sexe :	F	M	MEF :

REGIME

Demi-pensionnaire 4 jrs (L/M/J/V)	Interne 4 nuits (L/M/M/J)
Demi-pensionnaire 5 jrs (L/M/M/J/V)	Interne 5 nuits (D/L/M/M/J)
Externe	

RESPONSABLE FINANCIER 1

MERE

PERE

AUTRE

NOM :		PRENOM :	
NOM de jeune fille :			
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
TEL DOM :		TEL PORTABLE :	
MAIL :			
EMPLOYEUR NOM :		TEL :	

RESPONSABLE FINANCIER 2

MERE

PERE

AUTRE

NOM :		PRENOM :	
NOM de jeune fille :			
ADRESSE :			
CODE POSTAL :		VILLE :	
TEL DOM :		TEL PORTABLE :	
MAIL :			
EMPLOYEUR NOM :		TEL :	

BOURSES

Avez-vous déposé une demande de bourse nationale en 2023/2024	OUI	NON
L'élève est-il déjà boursier ?	OUI	NON

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

RIB relevé d'identité bancaire (nom et prénom au dos)	Notification d'attribution de bourse (pour les élèves boursiers)
Copie du livret de famille	Attestation d'assurance de responsabilité civile

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, CONTACTER

Le SECRETARIAT d'INTENDANCE du LYCEE

Int.0610018n@ac-normandie.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LGT DES ANDAINES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LGT DES ANDAINES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 85 ESD 574563

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LGT DES ANDAINES

Adresse : 3, place du Général de Gaulle

Code postal : 61600

Ville : LA FERTE MACE

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				()
--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LGT DES ANDAINES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LGT DES ANDAINES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



SORTIE PEDAGOGIQUE et DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (responsable légal de l'élève)

Mère	Père	Autre
Nom :	Prénom :	

Autorise (identité de l'élève)

Nom :	Prénom :
Né (e) le :	Classe :

A participer

Aux voyages, sorties, activités professionnelles dirigées, stages en entreprises organisés par l'établissement **durant toute l'année scolaire.**

Donne

Au professeur responsable de la sortie l'autorisation de prendre toute décision qu'il jugerait utile quant à une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale.

Atteste

Que mon enfant est garanti par une assurance (nom et adresse de l'assurance) :

Déclare autoriser

Le lycée des Andaines de la Ferté Macé à utiliser à titre gracieux des clichés photographiques, des images, des prises de voix, enregistrées, réalisées, durant les activités scolaires et représentant mon enfant.

Cette utilisation ne peut être faite que dans un strict cadre scolaire ou pédagogique, pour tous usages incluant la communication, la presse et l'édition dans l'intérêt du lycée et des élèves : bulletin de présentation de l'établissement, fiche de présentation d'une classe, trombinoscope, documents de présentation de l'établissement ou d'une activité scolaire, journal ou site internet du lycée, information sur une activité pédagogique ou périscolaire, article de presse, ...

Cette autorisation est valable durant toute la scolarisation de mon enfant au LPO des Andaines de la Ferté Macé ou la durée de vie de la présentation concernée (site internet, CD-ROM, ...)

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent mon enfant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de ces images si je le juge utile.

Document valable durant toute la scolarisation de l'élève au LPO des Andaines de la Ferté Macé

A

Le

Signature du/des responsables légaux

Signature de l'élève.

IDENTITE de l'ELEVE

NOM :		PRENOM :	
NE (E) le :		A (ville/Dept) :	
Sexe :	F	M	CLASSE :

REGIME

Demi-pensionnaire 4 jrs (L/M/M/J)	Interne 4 nuits (L/M/M/J)
Demi-pensionnaire 5 jrs (L/M/M/J/V)	Interne 4 nuits (D/L/M/M/J)
Externe	

RESPONSABLE FINANCIER 1

MERE

PERE

AUTRE

NOM :	PRENOM :
NOM de jeune fille :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
TEL DOM :	TEL PORTABLE :
MAIL :	
NUMERO de SECURITE SOCIAL :	

RESPONSABLE FINANCIER 2

MERE

PERE

AUTRE

NOM :	PRENOM :
NOM de jeune fille :	
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE :
TEL DOM :	TEL PORTABLE :
MAIL :	
NUMERO de SECURITE SOCIAL:	

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

NOM et ADRESSE du CENTRE de SECURITE SOCIALE	
NOM et ADRESSE de la MUTUELLE SANTE	
NOM et ADRESSE de l'ASSURANCE SCOLAIRE	

AUTRE PERSONNE POUVANT ETRE CONTACTEE

NOM :	PRENOM :
LIEN DE PARENTE :	TEL :

AUTRE PERSONNE POUVANT ETRE CONTACTEE

NOM :	PRENOM :
LIEN DE PARENTE :	TEL :

MEDECIN TRAITANT

NOM :	PRENOM :
ADRESSE :	
CODE POSTAL	VILLE :
TEL :	

VACCINATIONS

RAPPEL VACCINAL ANTITETANIQUE (DT POLIO, COQUELUCHE) OBLIGATOIRE	
DATE :	

OBSERVATIONS PARTICULIERES

ALLERGIES :	
HANDICAP :	
TROUBLES de l'APPRENTISSAGE :	
IMPORTANT : Si votre enfant est atteint d'un trouble (dyslexie, dyspraxie,..) ou d'une maladie (allergie, asthme, diabète, épilepsie, hémophilie...) susceptible d'influer sur sa vie dans l'Etablissement, vous pouvez transmettre toute information utile sous pli cacheté à l'infirmière ou demander à la rencontrer.	

En cas d'urgence, l'élève est orienté vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Il est interdit aux élèves d'avoir sur eux des médicaments. Si un traitement médical doit être pris au Lycée, vous devez joindre un double de l'ordonnance et déposer les médicaments à l'infirmier. En cas d'absence de l'infirmière, le protocole de soin établi sera suivi.

DOCUMENTS à JOINDRE (si changement)

	PHOTOCOPIE des VACCINS du CARNET DE SANTE
	PHOTOCOPIE de l'ATTESTATION de SECURITE SOCIALE de l'ELEVE (+ de 16 ANS)

FICHE DE RENSEIGNEMENT INTERNAT

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénoms :

Sexe (M ou F) : Date de naissance :/...../..... Elève majeur ou Elève mineur

☎ Portable de l'ÉLÈVE :/...../...../...../.....

@ Courriel de l'ELEVE (écrire lisiblement) :@

SCOLARITE DE L'ANNEE 2024 / 2025

Classe et régime :

Voie générale : 2^{nde} 1^{ère} Terminale

Voie technologique (STMG) : 1^{ère} Terminale

Voie professionnelle (ERA, MA, CB) :

2^{nde} 1^{ère} Terminale CAP 1^{ère} année CAP 2^{ème} année

Précisez si apprentis : Oui Non

Post bac : BTS 1^{ère} année BTS 2^{ème} année

Transport scolaire : OUI NON Si oui, concernant le bus : Ligne(s) n°

RENSEIGNEMENTS

Responsable légal

Mère Père Autre.....

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. portable : Tél travail :

Responsable légal

Mère Père Autre.....

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. portable : Tél travail :

Autres personnes pouvant être contactées

Lien de parenté : Téléphone :

Nom et Prénom :

Lien de parenté : Téléphone :

Nom et Prénom :

Accueil des élèves internes

(choisir une case) :

- INTERNE 5 JOURS** - Présent tous les dimanches soir
accueil de 20h00 à 21h00 **sans service de restauration.**
- INTERNE 4 JOURS** - Présent à l'internat à compter du lundi soir

Autorisation d'absence à l'internat le mercredi soir

(choisir une case)

- J'autorise mon enfant à rentrer au domicile tous les mercredis
après sa dernière heure de cours,
il reviendra au lycée le jeudi matin pour sa première heure de cours.
→ L'absence du mercredi soir ne justifie pas de remise d'ordre.
- Je n'autorise pas mon enfant à rentrer au domicile les mercredis
après sa dernière heure de cours.

Tout élève interne a cependant la possibilité de rentrer dormir au domicile le mercredi à titre exceptionnel et sur autorisation écrite d'un des responsables légaux.

L'absence du mercredi soir ne justifie pas de remise d'ordre, au même titre qu'une absence exceptionnelle à l'internat en semaine.

Toute demande d'absence exceptionnelle à l'internat doit être signalée à la vie scolaire et sera visée par le CPE de service. Une demande écrite de la part d'un des responsables légaux, doit être présentée au plus tard le matin même.

Autorisation de sortie le mercredi après-midi

(choisir une case)

A remplir si précédemment, vous avez coché la case « Je n'autorise pas mon enfant à rentrer au domicile les mercredis après sa dernière heure de cours. »

- J'autorise mon enfant à quitter l'établissement le mercredi
après sa dernière heure de cours et ce jusqu'à 17h30 au plus tard
(étude surveillée ou en chambre à 17h45).
- Je n'autorise pas mon enfant à sortir de l'établissement le mercredi après-midi
il pourra accéder à sa chambre à partir de 13h30
et bénéficier des différents espaces du lycée tel que le foyer, la salle d'étude, UNSS, ...
→ **POINTAGE À L'INTERNAT À 13H30**

Sortie dans le cadre de l'animation de l'internat

(choisir une case)

Dans le cadre de l'internat, mon enfant peut être amené à participer à différentes activités, encadrée par les assistants d'éducation et organisée par le lycée (spectacles, visites, activités sportives, conférences, sorties....) pendant le temps d'internat (y compris le mercredi après-midi)

- Oui, j'autorise la sortie de mon enfant dans le cadre de l'animation de l'internat.
- Non, je n'autorise pas la sortie de mon enfant dans le cadre de l'animation de l'internat.

À le

Signatures : Responsable légal 1

Responsable légal 2

L'élève

REGLES DE VIE A L'INTERNAT DU LYCEE DES ANDAINES

HORAIRES

Horaires d'ouverture de l'internat : du dimanche soir 20h00 au vendredi matin 7h20.

L'internat est fermé pendant les vacances scolaires et le week-end.

Les valises sont déposées dans une bagagerie, située à côté de la vie scolaire, à l'arrivée et au départ des internes.

Aucune entrée et sortie de l'établissement ne sont tolérées après 18h15.

DIMANCHE		
SOIR	20h00	→ Accueil des internes par l'assistant d'éducation de service directement au sein de l'internat. (1^{er} appel) <i>(les élèves doivent avoir mangé)</i> → Temps libre.
	21h45	Fin des douches.
	22h00	Tous les internes regagnent leur chambre. (2^{ème} appel)
	22h15	Extinction des feux.
LUNDI – MARDI – JEUDI		
SOIR	18h15	→ Ouverture des dortoirs par les assistants d'éducation (1^{er} appel) → Temps libre.
	18h30	Ouverture du self pour le dîner. Les élèves y sont accompagnés par les assistants d'éducation.
	18h45	Ouverture de la chaîne de service jusqu'à 19h15.
	19h15	Pause sous la surveillance d'un assistant d'éducation.
	19h25	→ Fermeture du self. → Les élèves remontent dans leur dortoir accompagnés par les assistants d'éducation.
	19h30	Heure d'étude obligatoire surveillée ou en chambre. (2^{ème} appel)
	20h30	→ Fin de l'heure d'étude surveillée ou en chambre. → Pause sous la surveillance d'un assistant d'éducation. → Temps libre.
	21h45	Fin des douches.
	22h00	Tous les internes regagnent leur chambre. (3^{ème} appel)
	22h15	Extinction des feux.
MERCREDI		
A-M	13h30	→ Ouverture des dortoirs par les assistants d'éducation (1^{er} appel) → Temps libre.
SOIR	17h45	Heure d'étude obligatoire surveillée ou en chambre. (2^{ème} appel)
	18h30	Ouverture du self pour le dîner.
	18h45	→ Fin de l'heure d'étude surveillée ou en chambre. → Les élèves sont accompagnés par les assistants d'éducation pour se rendre au self. → Ouverture de la chaîne de service jusqu'à 19h15.
	19h15	Pause sous la surveillance d'un assistant d'éducation.

	19h25	→ Fermeture du self. → Les élèves remontent dans leur dortoir accompagnés par les assistants d'éducation. → Temps libre.
	21h45	Fin des douches.
	22h00	Tous les internes regagnent leur chambre. (3^{ème} appel)
	22h15	Extinction des feux.
LUNDI – MARDI – MERCREDI – JEUDI – VENDREDI		
MATIN	6h45	Lever des élèves. (appel)
	7h00	Ouverture du self pour le petit-déjeuner.
	7h20	Fermeture des dortoirs.
	7h45	Fermeture du self.

Les **étudiants internes** doivent être revenus à l'internat pour 22h10.

Ils sont soumis au même règlement et fonctionnement d'internat que les internes lycéens (prise des douches, coucher, lever).

FUNCTIONNEMENT

SOIR	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès aux dortoirs ne peut se faire qu'en la présence des assistants d'éducation (ouverture de la porte palière et des chambres). - Seul l'usage d'appareils électriques utiles à la vie à l'internat est autorisé (radio-réveils, rasoirs électriques, appareils pour cheveux, petits chargeurs pour téléphones portables). L'introduction d'autres appareils (amplificateurs de musique, cafetières, bouilloires, téléviseurs individuels, etc.) est formellement interdite. - Des tisaneries (café, thé) sont installées à l'internat à chaque niveau de dortoir. Seuls les internes en ont l'accès librement aux horaires fixés par la vie scolaire. - L'utilisation des téléphones portables et des ordinateurs (ou tablettes) est strictement interdite de 22h15 à 6h45. À 22h15, les téléphones éteints sont remis à l'assistant d'éducation qui s'occupe du dortoir pour être mis en lieu sûr. Ils sont rendus aux élèves à partir de 6h45. - L'affichage des posters ou affiches sur les murs des chambres sera soumis à autorisation du C.P.E. en charge de l'internat. L'utilisation du ruban adhésif est interdite. - Les douches doivent être prises avant 21h45.
MATIN	<ul style="list-style-type: none"> - Les élèves doivent quitter leur chambre : rangée, les lits faits. Par égard pour les agents et afin de faciliter leur travail, aucune affaire ne doit rester par terre. - Les élèves doivent relever les volets et ouvrir les fenêtres, et éteindre les lumières de leurs chambres et des sanitaires. <p><i>NB : Les élèves sont responsables de la propreté et du rangement de leur chambre, ils ne doivent laisser traîner : ni livres, ni vêtements, ni débris alimentaires. Chaque matin, les lits sont faits convenablement, les chaises posées sur les bureaux, la fenêtre entrouverte et les lumières éteintes. Pour des raisons de sécurité, les élèves sont autorisés à ouvrir les fenêtres uniquement en oscillo-battant.</i></p> <p><i>Les élèves sont responsables individuellement et collectivement de la chambre attribuée.</i></p>

À SAVOIR

- Les locaux, le mobilier et la literie mis à la disposition des internes, doivent faire l'objet du plus grand soin (*un état des lieux est fait en début et en fin d'année*). **Toute dégradation, détérioration ou destruction entraînera une facturation de l'établissement pour le préjudice subi.**
- Le linge de lit devra être régulièrement lavé. De plus, à chaque période de vacances scolaires, les élèves veilleront à enlever leurs draps et à relever les matelas.

Contenu-type du trousseau à fournir à chaque interne :

- des affaires personnelles pour la semaine,
- nécessaire de toilette,
- une housse de couette (120 x 200 cm),
- un oreiller ou un traversin et une taie,
- un drap housse (90 x 190 cm),
- un cadenas (de préférence à clé),
- un réveil.

Chaque élève se verra attribuer une couette (120 x 200 cm), une alèse et une couverture ignifugée.

Le respect des horaires, des consignes et d'une tenue correcte est exigé de tous les élèves. Tout matériel non autorisé sera confisqué et rendu à la fin de la semaine. L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols des portables ou tout autre objet de valeur y compris de l'argent. L'internat est un service rendu aux familles et tout élève qui ne respecterait pas ses règles de vie s'expose à un éventuel renvoi, à titre provisoire ou définitif.

Madame, Monsieur,

Durant l'année scolaire 2024-2025 votre fille/fils sera **interne**.

Afin de préparer au mieux la rentrée, voici quelques points importants :

- **Les nouveaux arrivants** (2ndes : LGT, PRO, CAP, MCO1, SCBH1), ainsi que **leur famille**, seront **accueillis à l'internat pour une visite et une installation en chambre à partir de 8h00 jusqu'à 8h50**, le **lundi 2 septembre**.
- Pour les **élèves déjà internes**, un accueil est prévu dès le **lundi 2 septembre, à partir de 17h00** pour s'installer. La **bagagerie sera ouverte à partir de 7h30**, le **mardi 03 septembre**, pour les internes qui arrivent dès le mardi matin seulement.

La Rentrée des classes se fera pour tous :

LE LUNDI 02 SEPTEMBRE 2023 À 9h00

**Les Conseillers Principaux
d'Éducation**

Philippe TURCAN
Nathalie RENAUX-TIREL

Téléphone
02-33-14-00-50

Il est nécessaire pour chaque élève d'être muni d'un trousseau se composant :

- des affaires personnelles pour la semaine,
- nécessaire de toilette,
- une housse de couette (120 x 200 cm),
- un oreiller ou un traversin et une taie,
- un drap housse (90 x 190 cm),
- un cadenas (de préférence à clé),
- un réveil.

Chaque élève se verra attribuer une couette (120 x 200 cm), une alèse et une couverture ignifugée.

Courriels

viescolaire.0610018n@ac-normandie.fr
ce.0610018n@ac-normandie.fr

A chaque fin de semaine, afin de faciliter le nettoyage des chambres :

- les serviettes et les gants de toilette devront être emportés pour être lavés,
- les chambres devront être rangées (les affaires personnelles ainsi que le nécessaire de toilette seront déposées dans les armoires).

Les draps doivent être lavés régulièrement et devront obligatoirement être retirés à chaque période de vacances pour être lavés au domicile.

3 place du Général de Gaulle
61600 LA FERTÉ-MACÉ

Si besoin, vous pouvez joindre les assistants d'éducation à l'internat au : **02 33 14 00 50** du lundi au jeudi de 18h15 à 22h00, le dimanche de 20h00 à 22h00 ainsi que le mercredi après-midi à partir de 13h30.

Tout traitement médical ou régime alimentaire spécifique doit être signalé par les familles ou par l'élève interne. Les médicaments et l'ordonnance sont remis, dès le lundi matin, à l'infirmière ou au service de la Vie Scolaire, en l'absence de celle-ci, pour la prise en charge du traitement. En aucun cas l'élève ne devra avoir de médicament en sa possession (sauf cas exceptionnel entrant dans le cadre d'un PAI). L'infirmière et nous-même, restons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Dates à retenir :

- Photo de classe : **mercredi 4 septembre** de 8h00 à 12h00
- Distribution des manuels scolaires (ARBS) :
 - **mercredi 4 septembre** (matinée) pour les **secondes**,
 - **jeudi 5 septembre** (matinée) pour les **premières** et **terminales**.

À très bientôt,

Les Conseillers Principaux d'Éducation

INTERNAT

Fournitures obligatoires :

- des affaires personnelles pour la semaine,
- nécessaire de toilette,
- une housse de couette (120 x 200 cm),
- un oreiller ou un traversin et une taie,
- un drap housse (90 x 190 cm),
- un cadenas (de préférence à clé),
- un réveil.

Chaque élève se verra attribuer une couette (120 x 200 cm), une alèse et une couverture ignifugée.

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur (bijoux, argent, vêtements coûteux, etc.). L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols des portables ou tout autre objet de valeur y compris de l'argent.

ASSOCIATION MAISON DES LYCÉENS (MDL)

La Maison des lycéens (MDL) est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Elle participe au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement.

Elle a besoin des cotisations des élèves pour financer différentes actions comme la fête de fin d'année, l'animation de la cafeteria. Enfin, elle assure la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication, etc.

La cotisation de 7 euros est donc facultative mais sans elle la Maison des lycéens ne peut pas fonctionner.



Coupon d'adhésion au dos

ASSOCIATION MAISON DES LYCÉENS (MDL)

La Maison des lycéens (MDL) est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Elle participe au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement.

Elle a besoin des cotisations des élèves pour financer différentes actions comme la fête de fin d'année, l'animation de la cafeteria. Enfin, elle assure la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication, etc.

La cotisation de 7 euros est donc facultative mais sans elle la Maison des lycéens ne peut pas fonctionner.



Coupon d'adhésion au dos

ASSOCIATION MAISON DES LYCÉENS (MDL)

La Maison des lycéens (MDL) est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Elle participe au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement.

Elle a besoin des cotisations des élèves pour financer différentes actions comme la fête de fin d'année, l'animation de la cafeteria. Enfin, elle assure la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication, etc.

La cotisation de 7 euros est donc facultative mais sans elle la Maison des lycéens ne peut pas fonctionner.



Coupon d'adhésion au dos

COUPON D'ADHÉSION A LA MDL DU LYCÉE DES ANDAINES

COTISATION ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 : 7,00 €

NOM et PRENOM de l'Elève :

CLASSE :

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre de la MDL du Lycée des Andaines)
Espèces

COUPON D'ADHÉSION A LA MDL DU LYCÉE DES ANDAINES

COTISATION ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 : 7,00 €

NOM et PRENOM de l'Elève :

Classe :

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre de la MDL du Lycée des Andaines)
Espèces

COUPON D'ADHÉSION A LA MDL DU LYCÉE DES ANDAINES

COTISATION ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 : 7,00 €

NOM et PRENOM de l'Elève :

Classe :

Mode de paiement : Chèque (à l'ordre de la MDL du Lycée des Andaines)
Espèces

ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE DES ANDAINES

Autorisation parentale

Je soussigné(e).....représentant(e) légal(e) de l'élève :

NOM.....Prénom..... Date de naissance.....

En classe deAdresse

N° de tél de l'élève

..... Mail.....@.....

J'autorise à participer aux activités de l'Association Sportive du Lycée des Andaines

J'autorise un professeur d'EPS ou un accompagnateur à le véhiculer avec le minibus de l'établissement sur les lieux de la compétition (1)

J'autorise le professeur responsable à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale si nécessaire (1)

Je déclare avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'Association Sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'Association Sportive du Lycée, ainsi que des dispositions légales (cf annexes).

MAIF – Association Sportive du Lycée des Andaines

Site internet : MAIF

<https://www.maif.fr/associationsetcollectivites/associations/guides-activites-sportives/association-sportive.html>

Leà.....

Signature

NB : Pour bénéficier des avantages liés à l'inscription du Site Cart@toos :

<https://atouts.normandie.fr/>

ANNEXES

1/ DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

2/ REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org <<mailto:daf@unss.org>>. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

3/ ASSURANCE ET REGLEMENTAIRES

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Madame, Monsieur,

A partir de la rentrée 2023, votre établissement **le lycée Des Andaines** est devenu partenaire de l'ARBS. Notre association propose **un service de vente de livres scolaires à un prix préférentiel**.

Depuis près de 50 ans, elle fournit les manuels scolaires aux élèves des établissements dont elle est partenaire. C'est ainsi qu'à la rentrée 2022, nous avons distribué la collection complète de livres à près de 95.000 écoliers, collégiens ou lycéens de différentes régions de France.

Passer par l'ARBS, c'est bénéficier d'offres de service :

- une **économie substantielle** pour les familles
- la garantie de **manuels qui suivent les réformes des programmes**
- une **collection complète et en bon état** de livres pour l'année scolaire avant le 15 septembre
- un **suivi individualisé** pour chaque élève tout au long de l'année

Voici les quelques démarches à effectuer **à partir du 25 juin** pour obtenir vos livres à la rentrée 2024 :

- ❶ Connectez-vous à notre site internet www.arbs.com pour créer votre compte
- ❷ Commandez votre pack de livres personnalisé par votre établissement
- ❸ Réglez la 1^{ère} échéance : l'ARBS facilite le paiement de vos livres via un règlement en deux échéances. A la commande, vous ne payez que la première et votre adhésion annuelle de 2€.

Une fois ces étapes effectuées, l'ARBS se charge de tout ! Le personnel de l'Association remettra directement à votre enfant – dans votre établissement scolaire – le pack d'ouvrages pour l'année. **A la fin de l'année**, dans votre établissement, **vous revendez vos manuels aux équipes ARBS présentes sur place. Si vous nous revendez l'ensemble des manuels de votre pack de livres, vous ne payez pas la 2nde échéance.**

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter notre Centre d'aide à l'adresse support.arbs.com

Espérant que ce nouveau service vous apportera une totale satisfaction, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Monique HOWARD
Directrice de l'ARBS



5 étapes pour profiter de tes avantages

ATOUS
NORMANDIE

Livres scolaires - Equipement professionnel

Connexion

<https://atouts.normandie.fr>

Un compte ? Connecte toi avec ton numéro de dossier et ton mot de passe

Pas de compte ? Crée ton compte :

- renseigne tes infos personnelles
- valide ton adresse mail puis ton n° de portable avec le code reçu par sms

ÉTAPE

01



ÉTAPE

02

Demande

- Clique sur "avantages lycée"
- Remplis le formulaire
- Envoie ta demande à ton établissement



ÉTAPE

03



Validation

- Attends le mail de confirmation de la validation de ta demande par ton établissement scolaire

ÉTAPE

04

QR code

- Reconnecte-toi
- Définis ton code secret à 4 chiffres
- Imprime ou garde ton QR code sur ton portable



ÉTAPE

05

Utilisation

- Retrouve les partenaires sur la carte
- Présente leur ton QR code.
- Compose ton code secret à 4 chiffres pour confirmer la transaction



Besoin d'aide ?

Envoie un mail via le formulaire de contact

Contact l'assistance au 02 31 06 95 99

Consulte la FaQ

Memo

Tes identifiants = n° de dossier _____ + mot de passe

Ton mail utilisé pour la création du compte : _____

Mot de passe perdu ? Clique sur "mot de passe oublié" et réinitialise-le

Code secret à 4 chiffres perdu ? Connecte-toi à ton compte et modifie-le

SAISON
2023
2024

POUR LES
15 / 25
ANS

AVEC

ATOUTS

NORMANDIE

BÉNÉFICIE D'AVANTAGES POUR
**TES LOISIRS, TES PROJETS
ET TES ÉTUDES***

* LIVRES SCOLAIRES ET ÉQUIPEMENTS PROFESSIONNELS
POUR LES LYCÉEN(N)ES

atouts.normandie.fr



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

POUR QUI ?

Pour tous les élèves scolarisés dans un lycée ou une MFR en Normandie

UN AVANTAGE POUR L'ACQUISITION DE MANUELS SCOLAIRES

40 €

Pour les lycéens en filière professionnelle

70 €

Pour les lycéens en filière générale et technologique

UN AVANTAGE POUR L'ACHAT DU 1^{ER} ÉQUIPEMENT PRO

100 €

Pour les élèves en 1^{er} année d'une formation professionnelle

Valable du 1^{er} juillet 2023
au 30 juin 2024

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Je crée mon compte/je me reconnecte au compte déjà créé sur <https://atouts.normandie.fr/beneficiaires>
- 2 Je clique sur la tuile « lycée » puis je renseigne le formulaire de demande
- 3 J'attends la validation de ma demande par mon établissement
- 4 Je suis informé par mail de cette validation

COMMENT L'UTILISER ?

- 1 Je me reconnecte, je récupère mon QR Code et je définis mon code secret
- 2 Je présente mon QR Code au moment de régler mes achats chez un commerçant ou une structure partenaire Atouts Normandie (Voir la carte interactive en ligne).



BESOIN D'AIDE ?

Je consulte la FAQ

Ou

J'appelle le

02 31 06 95 99

(du lundi au vendredi)

Ou

J'envoie un message via le formulaire de contact

sur [https://atouts.](https://atouts.normandie.fr/beneficiaires)

[normandie.fr/beneficiaires](https://atouts.normandie.fr/beneficiaires)

Adhésion
de **10 €**

Je bénéficie de :

20 €

Pour aller
au cinéma

30 €

Pour sortir en concert,
en festival ou en spectacle

30 €

Pour pratiquer un sport
ou une activité artistique

40 €

Pour se former aux BAFA/
BAFD et aux 1^{ers} secours
(PSC1/PSE/BNSSA)
Pour participer à un chantier
de jeunes bénévoles

10

rollons

D'une valeur de 10 €
à utiliser chez les
commerçants partenaires

Valable du 1^{er} juillet
2023 au 30 juin 2024

J'ai aussi accès à
des bons plans pour :

Gagner des places à des
événements sportifs et culturels

**Participer à des journées
de découverte** de la Normandie

Être informé sur mes droits
et sur les opportunités intéressantes
près de chez moi

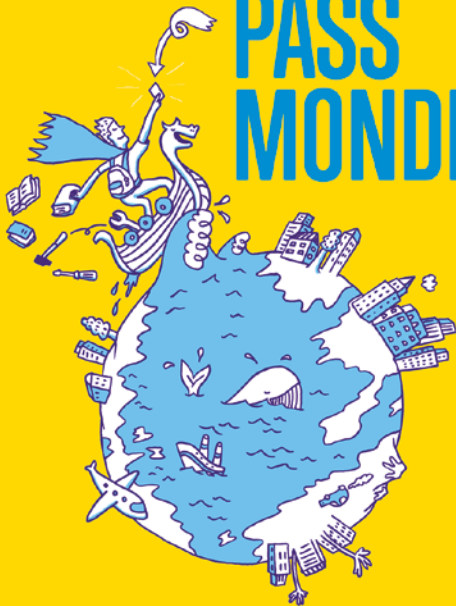
COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1** Je crée mon compte/je me connecte à mon compte sur <https://atouts.normandie.fr/beneficiaires>
- 2** Je clique sur la tuile « volet loisirs » puis je paie l'adhésion de 10 € (en CB ou en chèque)
- 3** Je présente mon QR Code et compose mon code secret pour régler mes achats dans le réseau des partenaires (Voir la carte interactive en ligne).



Tu as un projet de voyage
à l'étranger dans le cadre
de tes études, de ta formation
ou même sur ton temps
personnel ?

DÉCOUVREZ PASS MONDE



**Bénéficie de Pass Monde, la bourse régionale
d'aide à la mobilité internationale.**

Rendez-vous sur **passmonde.normandie.fr**



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

Némus

Les transports publics de Flers Agglo

INSCRIPTIONS

ABONNEMENTS SCOLAIRES 2024-2025

Demandez votre carte et votre abonnement :

- [Sur la boutique en ligne](#)
- Par correspondance ([Téléchargez le formulaire](#))
- [A l'agence Némus](#)

Munissez-vous :

d'une photo d'identité (si première inscription)

d'un justificatif de domicile

d'une attestation de paiement CAF datant de moins de 3 mois mentionnant le nom des enfants bénéficiaires (les noms de tous les bénéficiaires doivent y être inscrits) **pour obtenir un tarif réduit.**

La demande d'abonnement est à effectuer **avant le 31 juillet 2024.**

Vous pouvez en faire la demande sur ce site **dès le 1er juin 2024.**

L'achat ou le rechargement de votre abonnement sera possible **à partir du 1er juin 2024.**

Les abonnements scolaires sont réservés aux primaires, collégiens et lycéens **domiciliés et scolarisés dans l'une des communes de Flers Agglo.**

Pour tout autre situation (domiciliation ou scolarisation hors Flers Agglo), vous devez effectuer vos démarches de demande de carte auprès de la Région Normandie :

Contact : 02.22.55.00.10